

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT ÉPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2022 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 30 septembre à 19h30 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 9
Présents : 6
Votants : 8

Présents : LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, BULAND Dominique, COCHET Pascal, GOUJAT Sébastien, HETIER Xavier

Absents excusés : TEMPLIER Arnaud (procuration Sylvie LEFRANC) MALLET Vanessa, NAROZNY Emmanuel (procuration Pascal COCHET)

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 30 septembre 2022

Délibération : N° 2022-09-13

Avis sur projet éolien « parc éolien des Griottes »

Sur la commune de CHAMPGUYON

Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société SEPPE GRIOTTES sur la commune de Champguyon.

Une enquête publique est ouverte depuis le 17 septembre 2022 à 9 h et jusqu'au 21 octobre 2022 à 18 h. à la mairie de Champguyon.

Conformément à l'article R.131-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de notre commune est invité à formuler un avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Le projet consiste en une ligne de 6 éoliennes ENERCON de type E-115 culminant à 150 mètres bout de pale maximum d'une puissance nominale unitaire de 4 MW, soit un parc éolien de 22 MW maximum, un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes entre elles, deux postes électriques de livraison contenant les compteurs et les cellules de protection électrique, des voies d'accès ainsi que des plateformes au pied des éoliennes.

Après avoir délibéré, Madame le Maire décide de passer au vote.

